

Ville de lillers

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune
Canton de Lillers



CCAS Pierre Vilain

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021
CCAS DE LILLERS

Conseil d'Administration du 11 mars 2021

Accusé de réception en préfecture
662-266205-160-20210315-1V01ROB-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021 1

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE – Contexte national et territorial

II. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

II.1. Le budget général du CCAS

II.1.A : Les dépenses de fonctionnement

II.1.B : Les recettes de fonctionnement

II.1.C : Les dépenses d'investissement

II.1.D : Les recettes d'investissement

II.2 : Les budgets annexes

II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.B : Les recettes de fonctionnement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.C : Les dépenses d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

II.2.D : Les recettes d'investissement

a) *Le SAAD et le SSIAD*

b) *La Résidence Ambroise Croizat*

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Au niveau du budget général du CCAS

III.1.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2021

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2021

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2021

III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD –SSIAD et Résidence A.Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2021

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2021

III.2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2021

CONCLUSION

ANNEXES :

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2016-2020
2. Analyse des Besoins Sociaux

INTRODUCTION

Jusqu'à présent, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget. La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité. En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientation budgétaire.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux. A noter que l'article L.2312- 1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LFPF) dispose que les collectivités concernées par l'obligation de tenue d'un DOB, doivent à cette occasion, présenter leurs objectifs concernant :

- L'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le débat d'orientation budgétaire donne l'occasion d'évoquer l'exercice de l'année antérieure et d'ouvrir les perspectives des mois à venir.

Il convient toutefois d'inscrire l'action du CCAS – donc les résultats budgétaires de l'année 2020 et les prévisions 2021 - dans un contexte particulièrement difficile et aussi de replacer l'action du CCAS de Lillers dans le cadre réglementaire actuel et de la nouvelle configuration territoriale de l'intercommunalité.

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE -- CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

Le CCAS est la traduction d'une volonté politique dans le domaine de l'action sociale et médico-sociale sur la commune de LILLERS.

Il a pour missions l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes et des familles le sollicitant afin de faire valoir leurs droits et assurer, si besoin, un suivi de leurs situations. Il anime également une action générale de prévention et de développement social dans la commune en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Il gère différents services et établissements, services qui sont structurés en fonction des publics auprès desquels ils interviennent.

Solidarités et Prévention : Aide Sociale Légale et Facultative, Insertion, Prévention Santé, Personnes âgées et Personnes Handicapées

Aide aux Personnes Agées et porteuses de Handicap : Le Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile, le Service de Soins Infirmiers A Domicile, la Résidence Ambroise Croizat

Accueil de la Petite Enfance : Crèche familiale Les Petits Poucets et Lieu d'Accueil Enfants Parents (Le Relais Assistantes Maternelles a été transféré au Relais Petite Enfance de la CABBALR au 01/01/2020)

Education : Programme de Réussite Educative

Logement : service logement, lutte contre l'habitat indigne

Le CCAS continue à mener ses missions auprès des publics concernés, malgré les multiples défis auxquels il est confronté comme le resserrement du volume de ses recettes et l'évolution – quasi mécanique – de ses dépenses. D'autant que l'exercice des multiples missions du CCAS repose essentiellement sur l'intervention des agents auprès des populations les plus fragiles que sont les aînés et les jeunes enfants. Elle se traduit donc par les dépenses de personnel qui représente 76,53% du budget global et 92,14% pour le budget du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile.

En effet, les conséquences de la situation économique perdurent notamment avec des impacts économiques, sociaux et sociétaux de plus en plus profonds qui ne laissent pas espérer une quelconque évolution positive significative et durable pour la grande majorité de la population.

En première ligne face aux conséquences de cette crise, il convient de souligner que l'amputation des dotations versées par l'Etat à un moment où ce dernier contraint ces mêmes collectivités à dépenser plus, est une contradiction majeure d'un système sclérosé par les règles du libéralisme.

L'austérité budgétaire touche toutes les collectivités locales qui après avoir subi le gel puis les baisses des dotations vont subir la diminution de ces dotations d'Etat qui ont-elles-mêmes pour conséquences la

baisse des aides de nos partenaires financiers (Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, CARSAT, ...).

Malgré ce contexte économique et social dégradé, nous sommes -- encore et toujours -- dans une démarche volontariste de développement des services publics municipaux qui sont l'un des facteurs d'attractivité de la commune.

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité.

Afin de répondre au plus près aux attentes et besoins des habitants et de construire un programme d'actions sociales pluriannuel et multidimensionnel, une Analyse des Besoins Sociaux a débuté en 2020 et se poursuit en 2021. Nous sommes accompagnés par le COMPAS/ TIS (Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale / Traitement des Informations Sociales) pour réaliser cette ABS.

Une présentation du portrait du territoire et des principaux enjeux sociaux a été faite en octobre 2020 aux différents partenaires impliqués, présentation qui se trouve en annexe de ce document ROB.

II. L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE

La présente analyse présentera, dans un premier temps, la situation du budget du CCAS, tant en fonctionnement qu'en investissement et dans un deuxième temps, la situation des budgets annexes (SAAD- SSIAD et RESIDENCE AMBROISE CROIZAT) :

II-1. Le budget général du CCAS

II.1. A : Les dépenses de fonctionnement

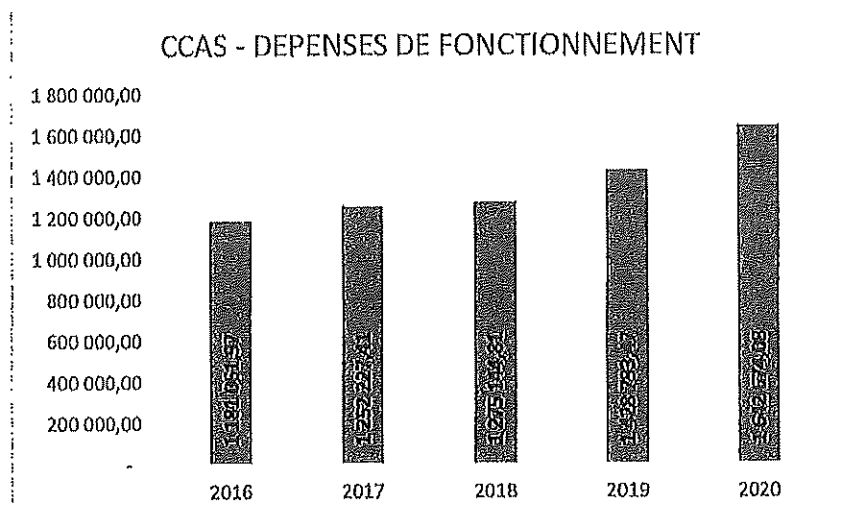
En 2020, le montant des dépenses de fonctionnement a augmenté de 213 881 € par rapport à 2019 puisqu'il est passé de 1 428 793 € à 1 642 674€ :

- Une subvention de fonctionnement de 60 000 € (42 000€ en 2019) a été versée à la Résidence Autonomie A. Croizat pour pallier à la baisse des recettes d'hébergements.
- Une subvention de 200 00,00€ au SAAD (158 000€ en 2019) Des agents continuent d'être payés en maladie et n'ont pas pu être repris dans l'assurance du personnel,
- La période de crise sanitaire nous a fortement impacté, notamment au niveau de la crèche : les assistantes maternelles ont perçu leur traitement en intégralité malgré les heures non réalisées, ce qui fait un surcôt de 20 000 € (sur la période du 17 mars au 31 août, 13 447 heures non travaillées ont été payées aux assistantes maternelles).
 - La rémunération d'un agent muté fin 2019 au CCAS (la lingère) d'un montant total de 25 000 €
 - Le recrutement d'une référente de parcours au niveau du PRE : 18 000 €
 - Le recrutement d'une référente insertion fin 2019 : 20 000 €
 - Le remboursement du demi-traitement d'un agent placé en longue maladie pour une année : 18 000€
 - Des factures multi budgets dont le montant s'élève à 94 998 € (77 279 € en 2019).
 - Une augmentation de 38 0000 € du montant des cotisations d'assurance du personnel (70 000 € en 2019 et 108 000 € en 2020)
 - Le paiement des factures de la médecine du travail depuis notre adhésion au CDG pour un montant de 8 000,00 €
 - La mise en place d'une analyse des besoins sociaux pour un montant de 15 840 €
- Le travail important des agents du service Solidarités Prévention basé sur un accompagnement éducatif de ces familles a permis de contrôler l'évolution du montant global des aides accordées : ce montant a baissé de 3 367 € en 2020 puisqu'il est passé de 22 004 € en 2019 à 18 637 € en 2020. Cela s'explique également en partie par un avoir de chèques alimentaires de 1 282,00 € qui correspond à des factures 2019.

	2019	2020
Chèques alimentaires	14 000 €	8 718€
Autres aides : énergie- loyer- obsèques.....	8 004,38 €	9 919,00€

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20210316-IV01ROB-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

Les dépenses au niveau du chapitre 011 charges à caractère général ont également diminué de 6 000 €



II.1. B : Les recettes de fonctionnement

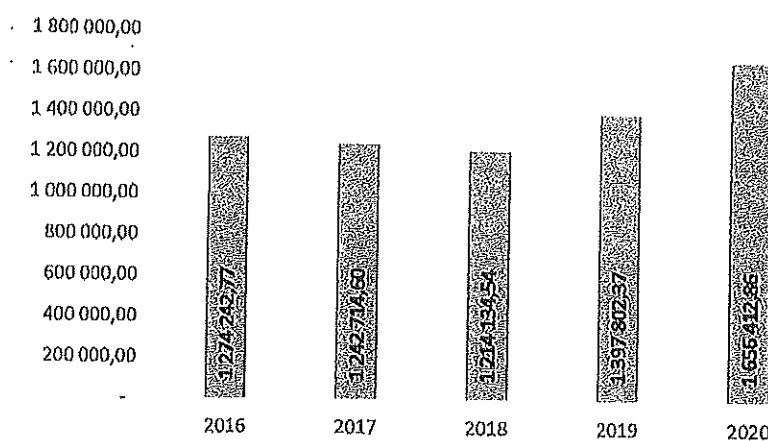
Quant aux recettes, elles ont augmenté de 258 610 € passant de 1 397 802.37 € en 2019 à 1 656 412.86 € en 2020.

-Les recettes 2020 du CCAS sont constituées par :

- La subvention de la Ville : 1 170 000 € / 900 000 € en 2019
- La subvention du CGET (pour le PRE) : 69 533 € / 64 728,20 € en 2019
- La Subvention du CGET et de l'ARS pour le projet santé : 20 074,00€ / 22 522,00 € en 2019
- La subvention de la CAF (pour le PRE) : 4 305,40 € / 1 552,60 € en 2019
- La subvention CGET pour l'achat d'ordinateurs PRE : 4 995,00 €
- Recettes festivités (buvette banquet aînés) : 1 160,10 € / 7 548,50€ en 2019
- PSU et subvention de la CAF pour crèche familiale : 200 345,48 € / 180 659,89 € en 2019
- Participation des parents crèche familiale : 30 986,64€ / 39 878,17 € en 2019
- Baux (fermages et location rue des Promenades) 21 140,24 € / 20 728,81 € en 2019
- Concessions cimetièrre : 2 161,68 € / 2 083,31 € en 2019
- Factures Lingerie : 5 334,30 € / 7 108,80 € en 2019
- Remboursement salaires par assurances statutaires : 24 988,53 € / 27 282,69 € en 2019
- Remboursement frais budgets annexes : 94 997,82 € / 77 279,46 € en 2019
- Remboursement salaire budgets annexes : 5 624,07 € / 5 539,87 € en 2019
- Recette d'ordre : 61,10 € / 13 529,39 € en 2019
- Autres recettes (dons, quêtes, vente de biens, avoirs sur facture, etc..) : 705,50 € / 5 047,66 € en 2019

-Un excédent de fonctionnement des années antérieures a été repris pour un montant de 39 655,59 €.

CCAS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

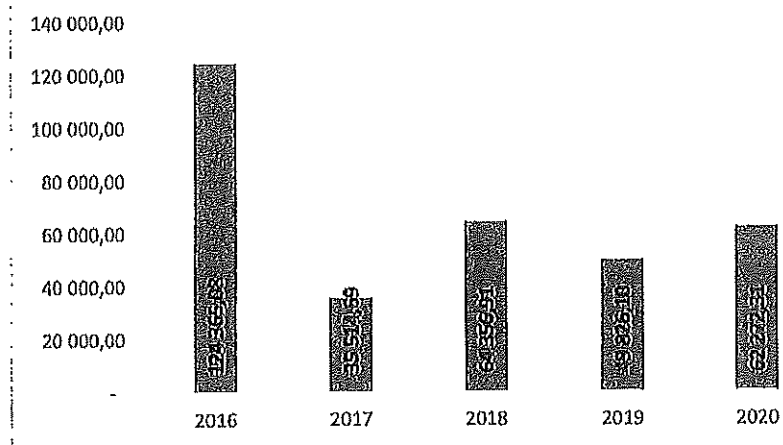


II.1. C : Les dépenses d'investissement

En 2020, des dépenses d'investissement d'un montant de 62 272,31 € ont été effectuées pour :

- * L'achat de logiciels pour l'analyse des besoins sociaux, la DSN et un nouveau logiciel pour le service solidarité prévention : 19 147,51 €
- * L'achat de 7 ordinateurs et 11 tablettes : 5 790,30 €
- * Matériel de puériculture : 938,75 €
- * Une centrale vapeur pour le service linge : 349,99 €
- * Un téléphone professionnel : 131,88 €
- * Un véhicule : 13 990,00 €
- * Le remboursement de l'emprunt (achat maison sise rue des Promenades) : 9 862,78 €
- * Subventions d'investissement versées au SAAD : 5 000 €
- * Subventions d'investissement versées à la Résidence A. Croizat : 7 000 €
- * Opérations d'ordre (amortissement subventions d'investissement versées) : 61,10 €

CCAS - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

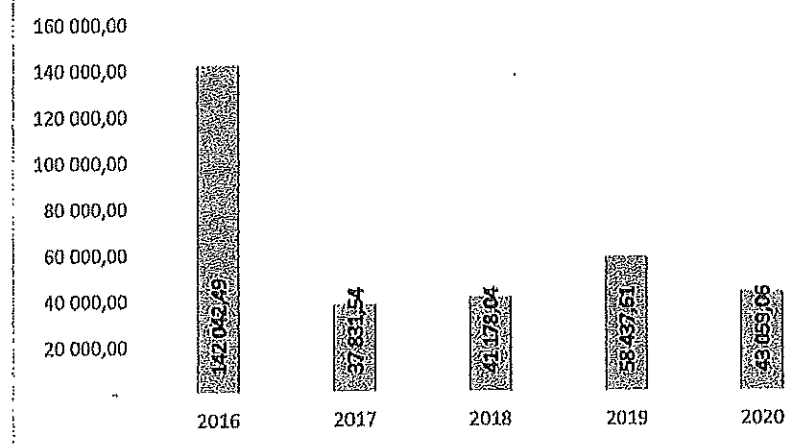


II.1.D : Les recettes d'investissement

En 2020, des recettes d'investissement d'un montant de 43 059,06 € sont :

- les Dotations aux amortissements : 40 868,72€
- le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) : 2 190,34 €

CCAS - RECETTES D'INVESTISSEMENT



L'excédent d'investissement repris en 2020 des années antérieures est de 97 327,98 €.

II.2. Les budgets annexes

Cette partie concerne les budgets du SAAD- SSIAD et Résidence Ambroise Crolzat

II.2.A : Les dépenses de fonctionnement

a) Le SAAD et le SSIAD

Les services de maintien à domicile se composent du Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile (SAAD) et du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).

Ces services ont obtenu la certification AFNOR NF Services de 2014 à 2017. Cette labellisation a constitué une étape essentielle pour le devenir de ces services dont les agents se doivent d'intervenir avec la même qualité, la même réactivité, cette même proximité qui sont autant de gages de confiance. Ces activités sont confrontées à une concurrence de plus en plus forte, voire « agressive », et un cadre budgétaire de plus en plus contraignant. C'est également la volonté de montrer aux partenaires financiers (ARS, Conseil Départemental, Caisses de retraite) les capacités et les ambitions du service public face aux prétentions d'entreprises privées ou de structures associatives.

Le processus de certification est lourd à mener, demande une grande disponibilité et de ce fait entraîne une surcharge de travail. La situation actuelle ne nous a pas permis de prioriser la démarche de certification, qui n'a pas été poursuivie en 2019 et 2020. Mais il reste que la démarche d'amélioration continue est intégrée par les équipes en place et que l'obtention ou non du label de certification n'aura pas d'impact sur la continuité de la recherche continue d'un travail de qualité.

Il reste néanmoins que malgré cette volonté de toujours maintenir une qualité de service optimale, un grand nombre d'agents en arrêt de travail au niveau de ces services et notamment du SAAD a engendré des dysfonctionnements non seulement dans ce service mais également dans les services supports du CCAS, qui pour pallier à ces problèmes, ont eu un surcroît de travail....

Afin de lever ces freins, un travail sur la prévention de l'absentéisme et la qualité de vie au Travail a été mené en 2017 et 2018 par le cabinet « Interaction et entreprises » et s'est poursuivi en 2019 – 2020 avec l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail).

L'activité prestataire du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile a baissé : elle est passée de 49 171 heures pour 308 bénéficiaires en 2019 à 43 315 heures pour 294 bénéficiaires, soit 5 856 heures de moins et 14 bénéficiaires de moins.

La gestion 2020 a été de nouveau compliquée pour plusieurs raisons :

- Les agents – tant administratifs que de terrain- ont du faire preuve d'une grande capacité d'adaptation lors de la crise COVID. Face à cette situation des dispositions ont été prises afin d'assurer la continuité des interventions et la sécurité des bénéficiaires et des salariés. Les conditions de prise en charge à domicile des bénéficiaires ont été étudiées de manière individuelle par l'équipe administrative et ont été modifiées durant 4 mois, à savoir :
 - Les interventions concernant les actes essentiels de la vie quotidienne, notamment celles à destination des publics les plus fragiles et isolés ont été assurées en priorité
 - Les prestations ménage ont été suspendues (à l'exception des prestations indispensables pour garantir l'hygiène du domicile)

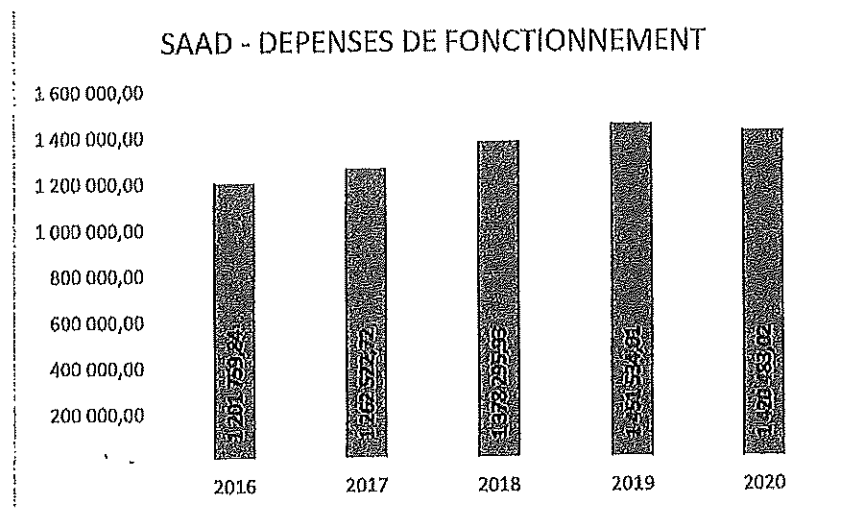
- Les prestations course ont été planifiées pour les personnes les plus isolées selon des critères bien définis

- Du matériel supplémentaire de protection COVID a été mis à disposition des agents.

- ✦ La dégradation de l'état de santé de certains bénéficiaires, leur grand âge nécessitant une prise en charge plus importante,
- ✦ Un nombre important d'arrêts de travail des agents
- ✦ Des situations d'arrêts de travail prolongés des agents, soumises au comité médical, et non réglées et (ou) en attente ; ce qui retarde les remboursements des assurances statutaires.
- ✦ Un nombre en augmentation d'agents placés à mi-temps thérapeutique pour raison de santé ainsi que des mesures de restriction médicales de plus en plus en courantes.

Afin d'enrayer ce phénomène, plusieurs actions ont été mise en place :

- ✦ Arrêt du service mandataire au 1^{er} octobre 2018 ; ce service était de plus en plus déficitaire et ne répondait plus aux besoins actuels de la population. De plus l'arrêt de ce service a permis de libérer du temps agent (0.3 STP) pour le service prestataire.
- ✦ La mise en place de la sectorisation à compter du 1^{er} janvier 2019, a permis de diminuer les temps de trajet avec pour conséquence moins de fatigue pour les agents et une diminution des frais de déplacement.
- ✦ La mise en place d'une restructuration de ces services en SPASAD en aout 2019 devrait permettre également une meilleure répartition des tâches et une optimisation du fonctionnement.
- ✦ Un plan d'actions pour améliorer la Qualité de Vie au Travail et Prévenir l'absentéisme a été mis en place suite à un accompagnement réalisé en 2018 par le cabinet « Interactions et Entreprise », travail qui a été poursuivi en 2019 et 2020 avec l'ARACT (Agence Régionale de l'Amélioration des Conditions de Travail) et se poursuit en 2021.



Les dépenses de fonctionnement du SAAD sont passées de 1 451 534,01 € en 2019 à 1 420 483,02 € en 2020, soit 31 051 € de baisse.

1. Cette baisse est due principalement à la diminution de la masse salariale :

Accusé de réception en préfecture
062-266205160-20210315-1V01ROB-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

- ✎ Mutation de 3 agents du SAAD dans les services de la Ville
- ✎ Départ à la retraite d'un agent qui était en maladie.

Le cout de l'absentéisme est ce qui « pénalise » le plus ce service :

Montant salaires versés aux agents en arrêt maladie : 212 401,06 €

Montant cotisation versée à assurance SOFAXIS : 46 406,56 €

Cout des remplaçantes : 198 867,18 €

Montant remboursement assurance statutaire : 52 375,56 € par SOFAXIS + 35 977,65 € par BRETEUIL (somme rattachée aux recettes mais non encore versée)

Montant versé par la CPAM dans le cadre de la subrogation : 17 517,52 €

	DEPENSES	RECETTES
Salaires versés	212 401,06 €	
Cotisations versées Assurance	46 406,56 €	
Coût des remplacements	198 867,18 €	
Remboursements assurance statutaires et CPAM		105 870,73 €
TOTAL	457 674,80 €	105 870,73 €

Le déficit engendré par cet absentéisme est de 351 804,07 €, dont le surcout engendré par la mise en place de la subrogation pour les agents titulaires à moins de 28/35^{ème} est de 31 727,16 €.

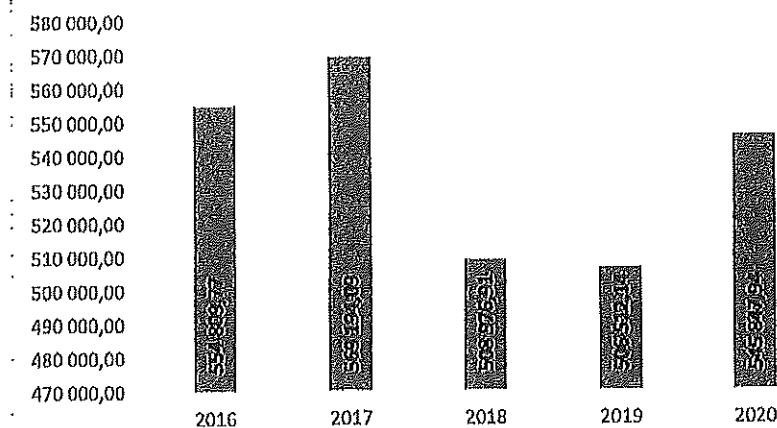
Il est à noter également qu'un agent a été mis à disposition aux services de la mairie en mars 2020, agent pour lequel le SAAD continue à verser le salaire (16 072,67 €) sans remboursement de la Ville et doit prévoir le remplacement pour le fonctionnement du service (7 069,92 €).

L'activité du Service de Soins Infirmiers à Domicile est relativement stable en 2020 :

- 11 788 journées réalisées en 2019
- 11 548 journées réalisées en 2020
- 17 573 interventions en 2019
- 18 989 interventions en 2020

Les dépenses de fonctionnement du SSIAD sont passées 506 512,14 € à 545 847,94 €; elles ont augmenté de 39 335,80 €. Principalement avec le versement de la prime COVID (18 000,00 €) et le remplacement de 2 agents en arrêt maladie.

SSIAD - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



b) La Résidence AUTONOMIE AMBROISE CROIZAT

Le nombre de résidents sur l'année 2020 a encore baissé : 65 résidents en 2018 / 64 en 2019 / 56 en 2020

Le nombre de repas confectionnés le midi a un peu baissé également ; il est passé de 22 173 en 2019 (dont 5 428 repas extérieurs) à 18 151 en 2020 (dont 691 repas extérieurs).

Il faut ajouter que la possibilité de prendre un souper a été offerte et 4 251 repas du soir ont été confectionnés

Le taux d'occupation de la Résidence en 2020 est nettement inférieur à celui de 2019 : 49 appartements sont occupés au 31/12/2020 contre 54 en 2019.

La réglementation mise en place dans le cadre de la crise sanitaire a restreint les conditions d'accueil de nouveaux arrivants. Les restrictions de visites et la mise en place du confinement ont eu un effet négatif sur les dépôts de dossiers d'admission.

La RAC souffre aujourd'hui d'un manque d'attrait que l'on peut expliquer par le souhait des personnes âgées de rester chez elles le plus longtemps possible.

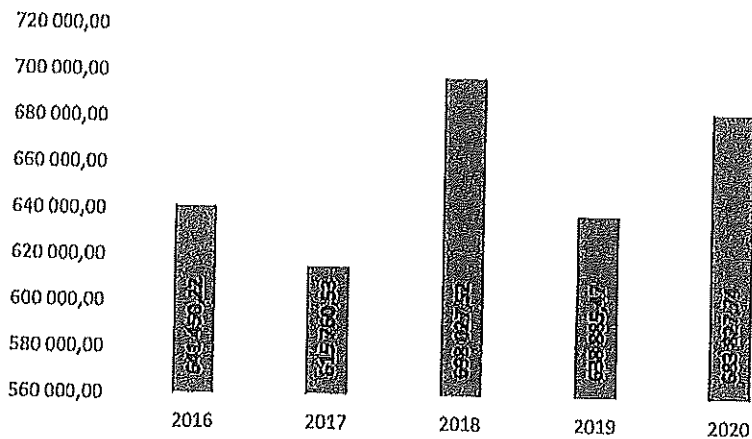
Les durées des séjours sont aussi plus courtes car les personnes arrivent à la RAC de plus en plus âgées – moyenne d'âge est de 80 ans donc plus sujettes à hospitalisation, réorientation EHPAD ou décès.

Malgré les travaux de réhabilitation et de consolidation, certains des logements présentent des problèmes de dénivellation du sol et des fissures importantes au niveau des murs (012 et 08 au RDC, 117, 111, et 217 et 211) ; quatre d'entre eux ne sont plus « louables ».

Les dépenses de fonctionnement de la RAC sont passées de 638 885,47 € en 2019 à 683 827,74 € en 2020 soit une augmentation de 44 942,27 €.

Cette augmentation s'explique par le fait que nous n'avons pas eu d'indemnité de préjudice en 2020 (35 000 € indemnité en 2019) et également par le versement de la prime COVID (15 000,00€)

RAAC - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



II.2.B : Les recettes de fonctionnement

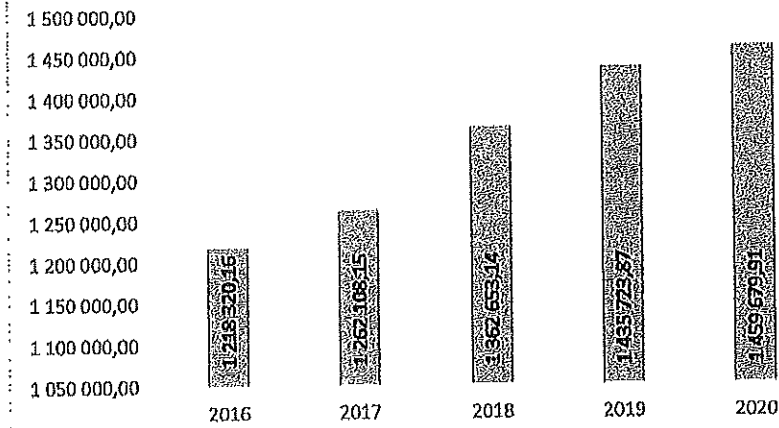
a) Le SAAD et le SSIAD

- Les recettes de fonctionnement pour le SAAD proviennent essentiellement :
- Département (APA) : 758 023,37 €
 - Caisses de retraites, des mutuelles : 58 329,41 €
 - Bénéficiaires : 198 987,53 €
 - Remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 154 283,28 €
 - Amortissement de la subvention d'investissement : 5 916,72€
 - Subvention versée par le CCAS : 200 000 €
 - Remboursement des traitements des agents mis à disposition : 82 999,85€
 - Les arrondis du prélèvement à la source : 1,89 €
 - Remboursement de l'emploi aidé : 483,82 €

Les recettes du SAAD ont augmenté de 23 302,00 € par rapport à 2019 ; elles passent de 1 435 723,87€ à 1 459 025,87 €.

Les excédents de fonctionnement des années 2018 et 2019 ont été repris pour un montant de 14 163,07€

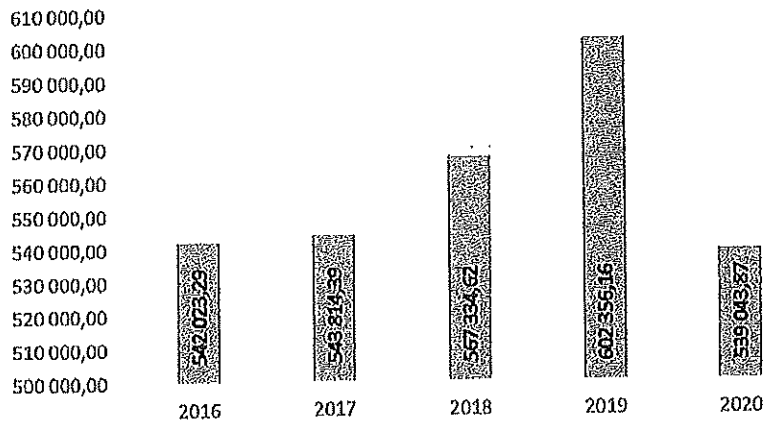
SAAD - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



- Les recettes de fonctionnement pour le SSIAD sont composées essentiellement :
- du forfait annuel versé mensuellement par la CPAM de l'Artois : 473 833,48 €,
 - du remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 47 306,63 €
 - du remboursement d'un agent mis à disposition par le SSIAD: 17 902,18 € (animatrice au niveau de la RAC)
 - de l'arrondi du prélèvement à la source : 1.58 €

Les recettes de fonctionnement du SSIAD ont baissé de 63 312,29 € par rapport à 2019 : elles passent de 602 356,16 € à 539 043,87 €
 Baisse du forfait CPAM : 96 023,63€
 Augmentation remboursements salaires : 36 280,38 €

SSIAD - RECETTES DE FONCTIONNEMENT



b) Pour la résidence Ambroise Croizat

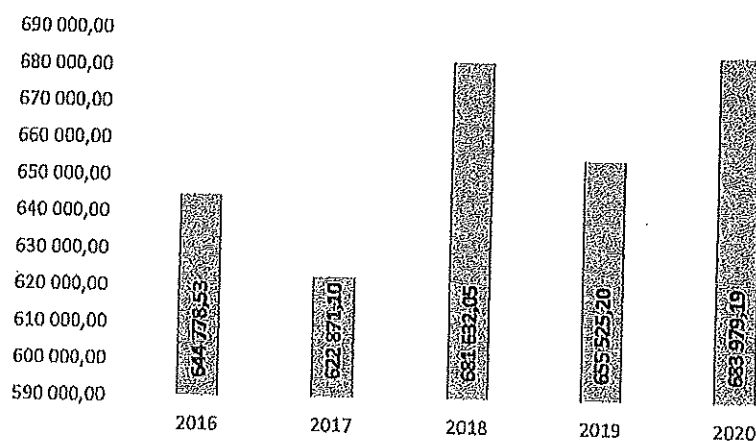
-Les recettes de fonctionnement pour la Résidence Ambroise Croizat proviennent essentiellement :

- Des résidents (hébergement et repas) : 461 463,68 €
- Forfait dépendance du Département : 34 102,63 €
- Forfait autonomie du Département : 22 448 €
- Repas : 31 406,20€
- Remboursement des traitements des agents par l'assurance statutaire : 21 866,64€
- Amortissement de subvention d'investissement : 9 946,07 €
- Forfait apprentissage FIPHP : 15 820,42 €
- Subvention versée par le CCAS : 60 000€
- Arrondi du prélèvement à la source : 1,94 €
- Mandats annulés sur exercice antérieur : 6,24 €
- Remboursement des cotisations versées à tort : 375,43 €
- Remboursement des salaires : 26 541,94 €

Elles ont augmenté de 28 453,99€ ; elles sont passées de 655 525,20 € en 2018 à 683 979,19 €.

Les excédents de fonctionnement des années 2018 et 2019 ont été repris pour un montant de 26 233,24€

RAAC - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

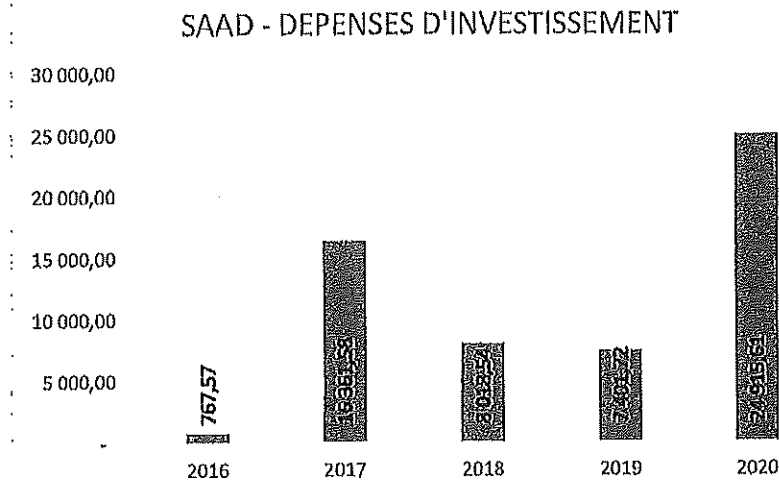


II.2.C : Les dépenses d'investissement

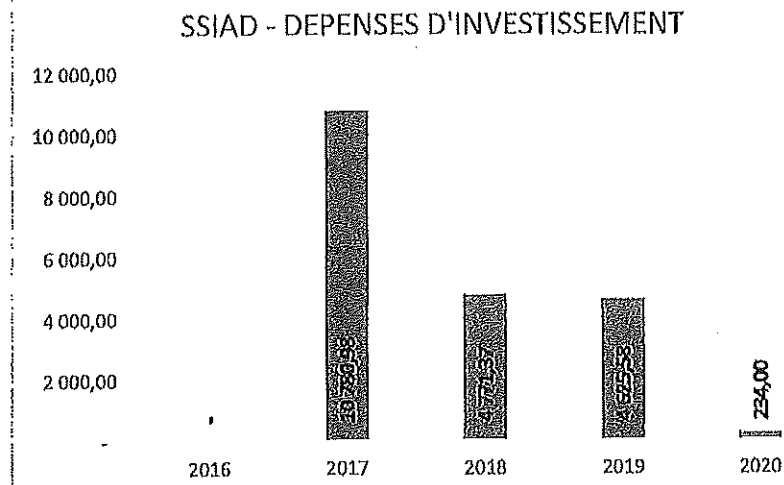
a) Pour le SAAD et le SSIAD

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

24 915,61 € pour le SAAD : 2 véhicules, 2 ordinateurs, 1 disque dur et 10 téléphones pour les agents de terrain pour un montant total de 18 998,89 € et opérations d'ordre pour un montant de 5 916,72 €.

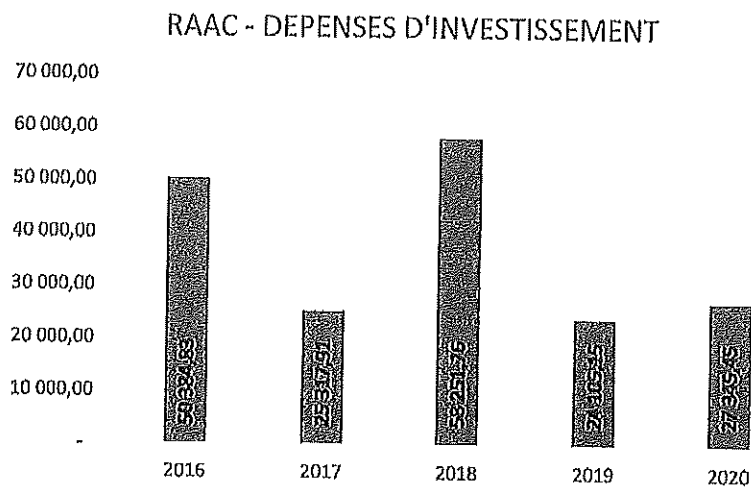


234,00 € pour le SSIAD : 1 ordinateur



b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 27 345,45 € et se composent de l'achat de : Matériel pour sanitaires, 1 ordinateur, 1 logiciel pour des statistiques, 3 tablettes, des thermo ports, 1 adoucisseur, 1 mixeur et des climatiseurs pour un montant de 13 736,56 €. Il faut ajouter à cette somme les remboursements de cautions de 3 662,82 € et les opérations d'ordre de 9 946,07 €.



II. 2. D : Les recettes d'investissement

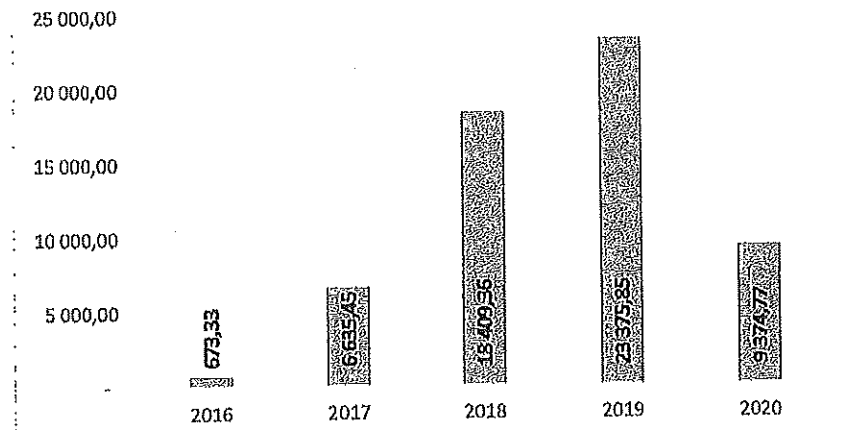
a) Pour le SAAD et le SSIAD

Pour le SAAD, ces recettes s'élèvent à 9 374,77 € et se composent de :

- Subvention d'investissement versée par le CCAS : 5 000,00 €
- FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : 1 251,49 €
- Dotations aux amortissements : 3 123,28 €

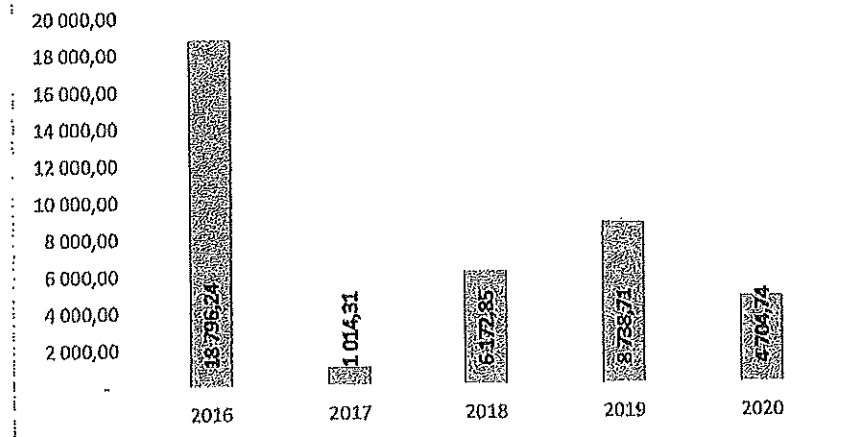
L'excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 17 107,12 € a été repris.

SAAD - RECETTES D'INVESTISSEMENT



Pour le SSIAD, ces recettes ne proviennent que des dotations aux amortissements : 3 922,04 € et du FCTVA : 782,70 €
L'excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 36 166,24 € a été repris.

SSIAD - RECETTES D'INVESTISSEMENT



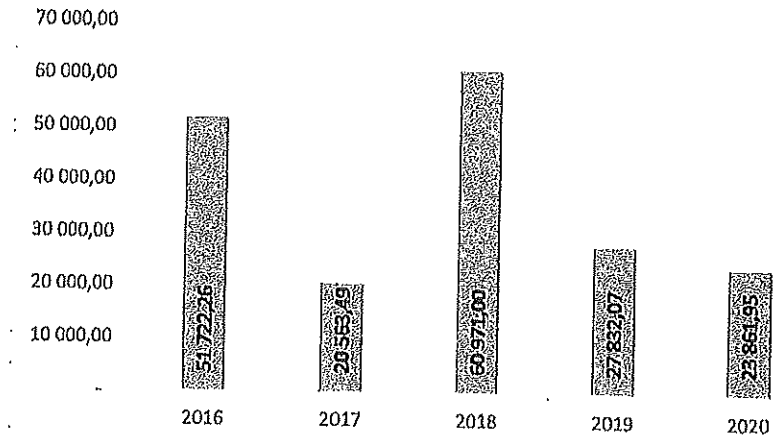
b) Pour la Résidence Ambroise Croizat

Pour la Résidence Ambroise Croizat, ces recettes s'élèvent à 23 861,95 € et proviennent :

- Dotations aux amortissements : 13 464,91 €
- Subvention versée par le CCAS : 7 000,00 €
- Subvention CARSAT : 1 505,00 €
- FCTVA : 800,84 €
- Encasements de cautions : 1 091,20 €

Un excédent d'investissement des années antérieures d'un montant de 33 917,34 € a été repris.

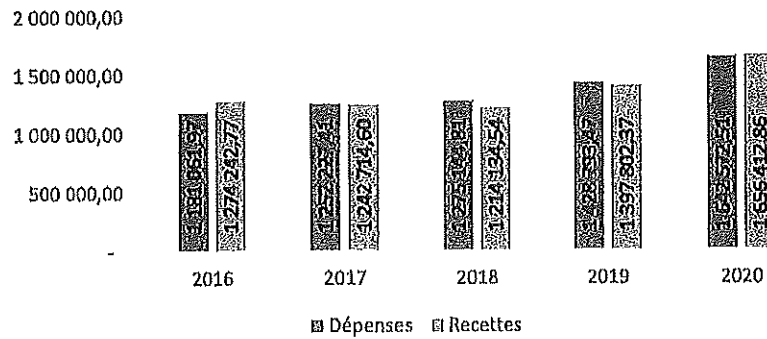
RAAC - RECETTES D'INVESTISSEMENT



**COMPARATIF DEPENSES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT
PAR SECTEUR D'ACTIVITE**

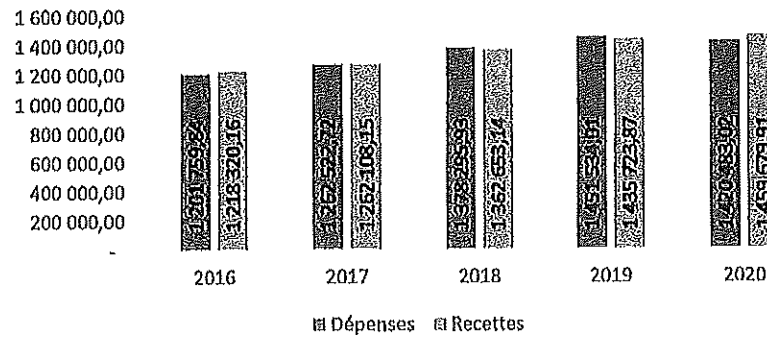
CCAS

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



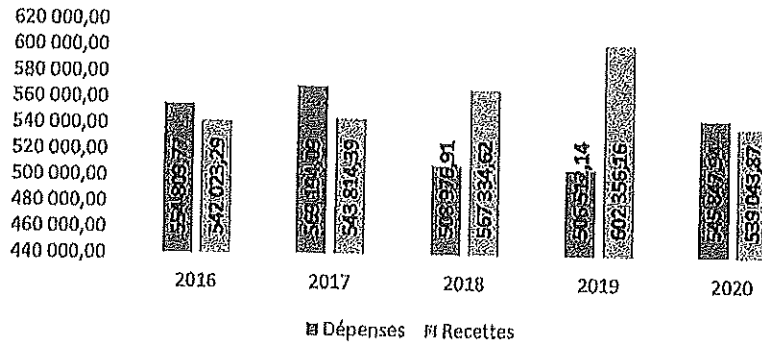
SAAD

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



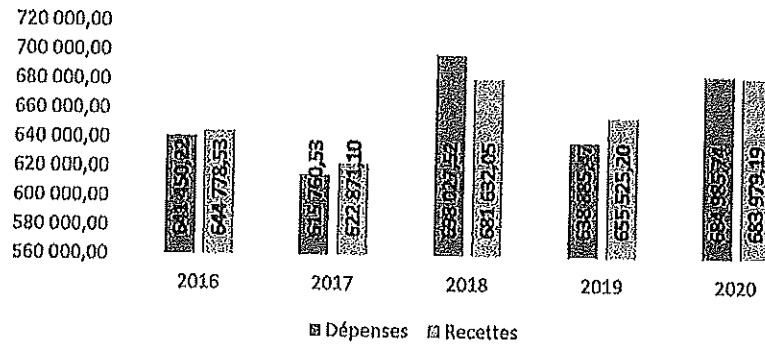
SSIAD

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



RAAC

DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

III.1. Au niveau du budget général du CCAS

Ces dépenses concernent :

- Les services administratifs du CCAS (comptabilité-pales, RH mutualisé, Direction, accueil,)
- Le service Solidarités Prévention
- Le service l'Ingerie
- La crèche
- Le dispositif PRE
- L'animation en direction des aînés (banquet et festival âge d'or)
- L'insertion par le numérique pour les séniors

III.1.A. Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021

- ✚ Les dépenses prévues au chapitre 011 (charges à caractère général) s'élèvent à 186 000 €, (dont 35 000,00 € de factures payées pour les budgets annexes).
- ✚ Les prévisions du chapitre 012 (charges de personnel) s'élèvent à 1 250 000 €. Elles prennent en compte :
 - Le GVT
 - Le paiement de 120 000 € pour l'assurance statutaire du personnel du CCAS et de ses budgets annexes, dont 73 500€ seront remboursés par ces mêmes budgets annexes.
 - Le versement des cotisations de la médecine du travail pour un montant total de 14 000€ dont 10 000€ sera reversé par les budgets annexes
 - Le versement du salaire de 1 agent CCAS mis à disposition de la ville dans le cadre de la mutualisation des services RH
- ✚ Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) tient compte des aides accordées aux personnes et des admissions en non-valeur (26 000 €.) ainsi que des subventions prévues pour la Résidence Croizat de 150 000,00 € et pour le SAAD de 200 000,00 € pour équilibrer leur budget 2021 ; ce qui fait un total de 376 000,00 €.
- ✚ Le chapitre 66 (charges financières), composé de la ligne de trésorerie ainsi que des Intérêts de l'emprunt, est estimé à 1 500 €.
- ✚ Au chapitre 67 (charges exceptionnelles), il est prévu la somme de 400,00 € pour des éventuels titres à annuler sur les exercices antérieurs
- ✚ Les opérations d'ordre budgétaire s'élèvent à 54 000 €, correspondant uniquement aux dotations aux amortissements.

La totalité des dépenses de fonctionnement prévue au budget est estimée à 1 867 900 €.

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2021

III.1.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2021

Le montant total des recettes de 1 814 505,63 € est détaillé comme suit :

- La Prestation de service unique versée par la CAF complétée de la participation des parents 207 570 €
- Les remboursements de salaires estimés environ à 25 000 €
- Les revenus des Immeubles à 22 000 €
- La contribution des participants aux manifestations organisées par le CCAS (buvette) : 1 041,63 €
- Le remboursement des factures par les budgets annexes : 104 000 €
- Les autres recettes pour un montant de 9 500€ (facturation lingerie, dons, quêtes mariage, concessions cimetière),
- Les opérations d'ordre budgétaire constituées par les amortissements des subventions d'investissements reçues de 70 €.
- La participation de l'Etat via le CGET : 69 811€ pour le PRE et 14 073 € pour le projet santé.
- La participation de la CAF pour le PRE : 15 340€
- La participation de la CAF pour le LAEP : 11 580 €
- La participation de la CAF pour le projet multi accueil crèche : 31 520 €
- La participation de l'ARS pour le projet santé : 6 000 €
- La subvention communale de 1 293 320 € (1 170 000 € en 2020)
- Subvention CARSAT pour projet insertion par le numérique : 3 680 €

Le budget 2021 est équilibré avec la reprise de l'excédent des années antérieures d'un montant de 53 394,37 € (39 655,59 en 2020)

III.1.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2021

La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 133 114,73 €

Des dépenses sont prévues pour différents projets :

- Achat de matériel : 24 000 €
 - Logiciels et licences Solidarité prévention
 - Des ordinateurs
 - Du mobilier
 - Matériel crèche et LAEP
 - Matériel ergonomique
 - 1 borne informatique
 - 1 fer à repasser
- Amortissement de subventions reçues : 70 €
- Frais d'étude projet multi accueil crèche : 23 000 €
- Prêts : 1 000€
- Subventions versées aux budgets annexes : 40 900 €

- Remboursement emprunts : 10 000 €
- Autres dépenses : 33 644,73 € (travaux bâtiments et autres)
- Remboursement cautions raison sociale des années antérieures : 500 €

III.1.D : Les recettes d'investissement prévues en 2021

Les recettes sont principalement constituées de dotations aux amortissements (54 000€), de l'excédent des années antérieures (78 114,73 €) et du remboursement prêt (1 000 €)

III.2 : Au niveau des budgets annexes (SAAD- SSIAD et Résidence A. Croizat)

III.2.A : Les dépenses de fonctionnement prévues en 2021

a) *Le SAAD et le SSIAD*

Afin d'améliorer les conditions de travail du personnel et d'accueillir de manière optimale les bénéficiaires, leurs familles et les partenaires, ces services ont emménagé dans des locaux plus vastes et plus adaptés.

Ces services ont connu encore en 2020 des difficultés financières ; néanmoins la volonté de ces services est de poursuivre leur engagement dans une démarche d'amélioration continue et de réaffirmer leur politique qualité. Le Budget prévu en 2021 se caractérise par la volonté d'inscrire la totalité des dépenses indispensables d'une part pour garantir des prestations de qualité aux bénéficiaires et d'autre part pour améliorer la qualité de vie au travail des agents.

Pour le SAAD :

Les propositions budgétaires 2021 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par le Conseil Départemental.

Leur proposition est la suivante :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 112 900 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 1 300 200 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 41 010 €

TOTAL DEPENSES : 1 454 110 €

-Les dépenses afférentes à l'exploitation ont légèrement augmenté : blouses gants gels chaussures masques et carburant pour les voitures qui devraient réduire un peu les frais de déplacements des agents

- Les dépenses de personnel de terrain ont été basées sur la base de 46 500 heures annuelles.

- Les dépenses de rémunération d'administration générale ont été reconduites au groupe II dans la proposition de budget 2021 qui s'ajoutent donc aux dépenses et correspondent au prorata du traitement de la Directrice du CCAS, de la Responsable des Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et Financier, en raison de la quotité de temps de travail imparté pour le SAAD.

-Il sera proposé l'embauche de 3 agents en contrat aidé (CUI - PEC)

-La certification ou l'évaluation externe et formation de supervision pour tous les agents

Pour le SSIAD :

Les propositions budgétaires 2021 concernant les dépenses de fonctionnement n'ont pas encore été approuvées par l'ARS, à savoir :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 176 1000 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 425 500 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 22 000 €

TOTAL DEPENSES : 623 600 €

Le poste de dépenses le plus important dans le groupe I correspond aux prestations à caractère médicosociale (soins infirmiers et pédicure). La nouvelle Nomenclature Générale des Actes Professionnels, l'émergence d'actes de plus en plus techniques, ainsi que le remboursement à N+2 des actes infirmiers facturés à tort à la CPAM, la CARMi notamment (bien que leur nombre soit en constante diminution), alourdissent encore ce groupe de dépenses.

Il est à noter que des mesures intègrent le groupe I du Budget Prévisionnel 2021, et qu'elles concernent principalement l'acquisition d'Equipements de Protection Individuelle à destination des intervenantes à domicile dans le cadre d'un travail de fond mené au sein des Services de Soins et d'Aide à Domicile du CCAS de Lille ayant pour but d'améliorer la Qualité de Vie au Travail et ainsi de limiter les arrêts de travail pour accident notamment.

Le système de télégestion, le logiciel et les téléphones mobiles concomitants engendrent des dépenses de fonctionnement dans ce groupe. Dépenses qui couvrent obligatoirement l'hébergement des données sur un serveur sécurisé distant de notre prestataire, nécessaire au stockage et conservation des données médicales des bénéficiaires du service. Ce système engendre des coûts de télécommunications et maintenances indissociables de la modernisation des équipements de travail.

Les dépenses de rémunération d'administration générale ont été reconduites au groupe II dans la proposition de budget 2021 qui s'ajoutent donc aux dépenses et correspondent au prorata du traitement de la Directrice du CCAS, de la Responsable des Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et Financier, en raison de la quotité de temps de travail impartie pour le SSIAD.

b) La Résidence Ambroise Croizat

Dans la section Fonctionnement, les propositions budgétaires et tarifaires transmises au Conseil Départemental n'ont pas encore été approuvées :

GROUPE I Dépenses afférentes à l'exploitation : 221 900 €

GROUPE II Dépenses afférentes aux personnels : 395 000 €

GROUPE III Dépenses afférentes à la structure : 142 410 €

TOTAL DEPENSES : 759 310 €

La Résidence Autonomie Ambroise Croizat continue de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. La formation du personnel est reconduite en 2021 afin d'apporter une meilleure réponse au bien-être des résidents et de la sécurité. Ces formations porteront sur l'animation, les techniques de cuisine, le plan de maîtrise sanitaire, la bientraitance, la sécurité, la médiation santé et l'accompagnement du personnel face aux changements (gestes de premiers secours, utilisation du défibrillateur, d'un extincteur, habilitation électrique). Tous les agents de la RAC bénéficieront également de séances de supervision.

Une évaluation externe sera également réalisée afin de répondre à la demande du Département (obligation loi 02 janvier 2002 -02)

En 2021, des travaux restent à réaliser : réfection et isolation des terrasses de toit, isolation et rénovation des façades, salles de bains PMR et rénovation toilettes publiques au RDC.

La résidence Autonomie Ambroise Croizat offre depuis toujours aux résidents un lieu de vie sécurisé avec une astreinte 24/24 heures, 7 jours sur 7, deux agents de la collectivité occupent cette fonction et logent sur place.

Attentif à l'importance de l'équilibre alimentaire chez la personne âgée, les repas sont élaborés sur place avec des produits frais. Une commission de menu est mise en place ainsi qu'une action sur la diététique avec l'association PREVART dans le cadre du forfait autonomie. Pour 2021 maintien d'un poste d'apprentissage aménagé en cuisine jusqu'au 31 août.

De plus dans le cadre des marchés publics, la société 1001 repas a été retenue. Ce nouveau prestataire nous permet de réduire le temps passé à la gestion des bons de commande et factures via un logiciel métier adapté et de travailler au plus près des acteurs locaux (filère courte, aliments bio et développement durable)

Afin de satisfaire au principe de sincérité d'élaboration du budget, les dépenses de rémunération d'administration générale ont été inscrites dans la proposition du budget 2021 : 10 000 € s'ajoute aux dépenses du groupe II et correspondent à une partie du traitement de la Directrice du C.C.A.S., de la Responsable des services de Ressources Humaines et de la Responsable du Service Comptable et Financier. Leur intervention est indispensable au fonctionnement de la Résidence Autonomie Ambroise Croizat : apporter un soutien aux projets, assurer l'exécution du budget et la fonction des Ressources Humaines pour la gestion de la carrière des agents et réaliser la paie.

III.2.B : Les recettes de fonctionnement prévues en 2021

a) *Le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 1 058 770 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 328 840,00 € (dont 200 000 € de subvention CCAS)

GROUPE III Produits financiers : 66 500 €

TOTAL RECETTES : 1 454 110 €

Les tarifs demandés pour l'année 2021 sont :

22,90 € pour les heures d'APA

20,80 € pour les heures des autres classes de retraite

22,90 € pour les heures CCAS.

Pour le SSIAD, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

GROUPE I Produits de la tarification : 600 590 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation : 20 010 €

GROUPE III Produits financiers : 3 000 €

TOTAL RECETTES : 623 600 €

b) La résidence Ambroise Croizat

GROUPE I Produits de la tarification : 545 210 €

GROUPE II Autres produits d'exploitation 203 700,00 € (dont 158 000 € de subvention du CCAS)

GROUPE III Produits financiers : 10 400 €

TOTAL RECETTES : 759 310 €

Le tarif hébergement 2021 demandé et non encore accepté par le Département est de 17,60 € et celui du repas 8,65 €, soit un total de 26,25 € par jour (mêmes tarifs qu'en 2020)

III.2.C : Les dépenses d'investissement prévues en 2021

a) Pour le SAAD et SSIAD

Pour le SAAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 26 400,00 € : achat de mobilier, de 2 ordinateurs portables, de 3 vélos électriques, des tables et chaises et des téléphones portables pour les agents de terrain et du matériel ergonomiques pour les agents administratifs. Il est également prévu de s'équiper de deux logiciels, un pour évaluer les kilomètres des agents de terrain et un autre en lien avec le Département pour les demandes et le versement de l'APA.

Pour le SSIAD, le total des dépenses d'investissement s'élève à 48 336,98 € : achat d'une voiture et de matériel ergonomique, d'un logiciel pour effectuer des statistiques demandées par l'ARS .

b) Pour la résidence Ambroise Croizat

Les dépenses d'investissement pour 2021 s'élèvent à 75 100 €

Chapitre 13 - Subvention d'investissement : 10 400 € (amortissements des subventions d'investissements reçues),

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés : 28 000 € (remboursements des cautions d'entrée au foyer logement),

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 36 700 € pour l'achat de 4 cuisinettes, du mobilier, du matériel pour salles de bain, l'achat du véhicule de transports, un batteur mélangeur, 1 gaufrier, 1 francheur, des bacs potagers, des voilages, 1 auto laveuse et une armoire informatique.

III,2.D : Les recettes d'investissement prévues en 2020

a) *Pour le SAAD et le SSIAD*

Pour le SAAD, une subvention de 17 915,72 € sera versée par le CCAS pour équilibrer le budget.

Chapitre 28 – Amortissement des immobilisations 7 200€

001 - Excédent reporté 1 284,28 €

Total des recettes : 26 400,00 €

Pour le SSIAD, les recettes d'investissement s'élèvent à 48 336,98 €

Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations : 7 700,00 €

001 Excédent reporté : 40 636,98 €

b) *Pour la résidence Ambroise Croizat*

Les recettes s'élèvent à 75 100 € et se composent comme suit :

- ✓ Dotations aux amortissements : 16 760 €
- ✓ Encaslements de caution d'entrées : 5 000€
- ✓ Excédent d'investissement des années antérieures : 30 433,84 €
- ✓ Subvention d'investissement versée par le CCAS : 22 906,16 €

CONCLUSION

Au regard des difficultés et des enjeux auxquels sont confrontés nos concitoyens, et plus largement la société actuelle, les élus et les services publics locaux se doivent d'être toujours plus présents, plus réactifs et professionnels dans leurs multiples interventions et peut être plus encore sur ce sujet sensible qu'est la solidarité. L'action sociale est au bout de la chaîne de solidarité. Au-delà des seules questions budgétaires c'est la massification des problèmes sociaux qui doit nous interroger.

Ainsi le CCAS pourra s'appuyer sur la réalisation d'une analyse des besoins sociaux de la commune permettant de mieux connaître les typologies de population, les attentes et les besoins des habitants, l'objectif étant de positionner l'offre de services du CCAS au regard des besoins et de l'existant. En effet l'analyse des besoins sociaux constitue avant tout un outil de pilotage essentiel à l'accomplissement de la mission d'action sociale générale de prévention et de développement social local dévolue au CCAS.

ANNEXES

1. Tableaux d'analyse financière pluriannuelle 2016 – 2020
2. Analyse des besoins sociaux

Accusé de réception en préfecture
082-266205160-20210315-IV01 ROB-DE
Date de télétransmission : 17/03/2021
Date de réception préfecture : 17/03/2021

BILANS 2016- 2020 FONCTIONNEMENT CCAS

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
011 Charges à caractère général	137 721,37	141 051,36	132 605,39	141 756,93	135 565,36
012 Charges de personnel	942 678,20	1 033 398,79	1 028 363,04	1 007 887,83	1 182 902,82
65 Pertes sur créances et charges diverses			121,71	48,58	1,52
65 autres charges gestion courante : aides	17 625,59	20 089,03	16 557,93	22 004,38	18 637,00
65 autres charges : subvention budgets annexes	40 000,00	20 000,00	55 000,00	200 000,00	260 000,00
65 autres charges : subvention autres					3 000,00
66 Charges financières	1 520,20	2 030,60	1 569,30	2 038,86	1 505,54
67 Charges exceptionnelles	4 648,96	268,23		1,78	193,12
68 Dotations aux amortissements	36 867,65	35 389,40	38 427,44	41 563,12	40 868,72
042 Autres opérations d'ordre			2 500,00	13 491,99	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 181 061,97	1 252 227,41	1 275 144,81	1 428 793,47	1 542 674,08

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent années antérieures	47 988,97	141 169,77	131 656,96	70 646,69	39 655,59
013 Atténuation de charges	91 424,32	76 567,96	30 346,94	5 793,45	5 624,07
70 Produits des services du domaine	141 520,32	138 612,89	130 063,09	133 846,84	134 640,54
74 Dotations et participation	1 012 017,27	1 001 685,83	1 006 034,64	1 191 775,71	1 469 252,88
dont commune	755 000,00	720 000,00	750 000,00	900 000,00	1 170 000,00
75 Autre produits de gestion courante	25 411,21	21 861,64	20 764,68	20 729,48	21 141,47
77 Produits exceptionnels	1 032,25	1 148,88	24 087,59	32 127,50	25 692,80
042 Produits de transferts entre sections	2 837,40	2 837,40	2 837,40	13 529,39	61,10
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 274 242,77	1 242 714,60	1 214 134,54	1 397 802,37	1 656 412,86

Excédent de l'année en cours	93 180,80	61 010,27	30 991,10	13 738,78
Déficit de l'année en cours	141 169,77	131 656,96	70 646,69	53 394,37
RESULTAT	141 169,77	131 656,96	70 646,69	53 394,37



BILANS 2016- 2020 INVESTISSEMENT CCAS

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
204 Subventions d'équipement versées			38 300,00	16 500,00	12 000,00
20 Immobilisations incorporelles		7 847,67	1 944,00	4 881,60	19 147,51
21 Immobilisations corporelles	121 527,68	15 229,28	11 588,48	5 140,59	21 200,92
23 Immobilisations incorporelles					
16 Emprunts et dettes assimilées		9 600,34	9 687,03	9 774,52	9 862,78
27 Autres immobilisations financières					
040 opérations d'ordre de transfert	2 837,40	2 837,40	2 837,40	13 529,39	61,10
041 Opérations patrimoniales					
TOTAL DEPENSES	124 365,08	35 514,69	64 356,91	49 826,10	62 272,31

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Déficit année antérieure					
Excédent années antérieures	91 901,08	109 578,49	111 895,34	88 716,47	97 327,98
10 Dotations fonds	3 845,30	2 442,14	250,60	3 382,50	2 190,34
1068 excédent de fonctionnement capitalisé					
138 Autres subventions					
164 Emprunts en cours	100 000,00				
165 Dépôts et cautionnements	129,54				
27 Autres immobilisations financières	1 200,00				
28 Dotations aux amortissements	36 867,65	35 389,40	40 927,44	55 055,11	40 868,72
040 Autres opérations d'ordre					
041 Opérations patrimoniales					
TOTAL RECETTES	142 042,49	37 831,54	41 178,04	58 437,61	43 059,06

Excédent de l'année en cours
Déficit de l'année en cours

RESULTAT 109 578,49 111 895,34 88 716,47 97 327,98 78 114,73

8 611,51 23 178,87 88 716,47 19 213,25



BILANS 2016 - 2020 RESIDENCE CROIZAT FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	199 716,41	178 248,38	196 088,31	204 354,91	178 850,38
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	296 555,77	346 655,06	354 793,37	354 020,05	375 199,01
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	145 178,04	90 857,09	147 145,84	80 470,51	129 748,35
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	641 450,22	615 760,53	698 027,52	638 835,47	683 827,74

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent années n-2	15 550,10		18 878,41	7 110,57	26 233,24
Groupe I Produits de la tarification	537 011,06	526 837,19	505 539,87	499 968,90	518 014,31
Dont forfait dépendance	14 536,99	14 536,99	14 536,99	34 102,63	34 102,63
Dont forfait autonomie	13 454,17	22 460,00	22 564,00	22 570,00	22 448,00
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	101 947,33	90 864,84	127 423,26	136 849,25	134 143,93
Dont subvention CCAS	40 000,00	20 000,00	35 000,00	42 000,00	60 000,00
Groupe III Produits financiers non encaissables	5 820,14	5 169,07	48 648,92	18 707,05	31 818,95
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	644 778,53	622 871,10	681 632,05	655 525,20	683 979,19

en 2020 excédents 2018 + 2019

Excédent de l'année en cours	3 328,31	7 110,57	16 639,73	151,45
Déficit de l'année en cours			16 395,47	
RESULTAT	18 878,41	7 110,57	2 482,94	26 384,69

BILANS 2016 - 2020 RESIDENCE CROIZAT INVESTISSEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
13 Amortissement subventions reçues	5 269,94	5 137,32	5 702,19	9 626,21	9 946,07
16 Cautions	3 477,58	4 452,84	6 331,04	6 486,75	3 662,82
18 Compte de liaison			40 076,60		
20 Immobilisations incorporelles		3 076,00			2 924,10
21 Immobilisations corporelles	41 637,31	12 649,76	6 141,99	7 992,19	10 812,46
TOTAL DEPENSES	50 384,83	25 317,91	58 251,76	24 105,15	27 345,45

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent année antérieure	30 888,17	32 225,60	27 471,18	30 190,42	33 917,34
10 Apports dotations réserves			6 696,00	2 358,53	800,84
13 Subvention d'équipement reçue		5 603,50	27 000,00	3 500,00	8 505,00
16 cautions	3 806,80	4 104,20	7 167,80	7 728,40	1 091,20
21 immobilisations corporelles	38 652,66		6 307,22		
28 Dotations aux amortissements	9 262,80	10 855,79	13 799,98	14 245,14	13 464,91
TOTAL RECETTES	51 722,26	20 563,49	60 971,00	27 832,07	23 861,95

Excédent de l'année en cours
Déficit de l'année en cours

1 337,43
4 754,42
2 719,24
3 726,92
3 483,50

RESULTAT

32 225,60 **27 471,18** **30 190,42** **33 917,34** **30 433,84**

BILANS 2016 - 2020 SAAD FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	61 478,98	66 841,35	62 840,83	67 831,21	93 092,77
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 127 289,76	1 182 415,88	1 230 249,61	1 360 452,15	1 308 821,68
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	12 991,10	13 266,49	25 105,48	23 240,65	18 568,57
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	1 201 759,84	1 262 522,72	1 318 295,93	1 451 524,01	1 420 483,02

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent années n-2	788,29	28 681,96	17 348,61	28 267,39	14 163,07
Groupe I Produits de la tarification	1 023 747,83	1 054 222,22	1 124 301,95	1 058 866,09	1 015 840,31
dont Département	700 878,30	720 474,78	801 655,77	769 218,72	753 023,37
dont caisses de retraite	62 288,14	85 821,76	61 297,74	54 573,94	58 329,41
dont Bénéficiaires	260 561,99	247 925,68	261 348,14	234 753,43	198 987,53
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	193 882,17	206 856,18	52 863,12	254 102,97	263 485,56
dont subventions	20 000,00	21 362,30	35 392,00	158 000,00	200 000,00
Groupe III Produits financiers non encaissables	690,16	1 029,73	183 488,37	128 254,81	160 200,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	1 218 320,16	1 262 108,15	1 362 653,14	1 435 723,87	1 459 025,87

Excédents 2018 = 2019

Excédent de l'année en cours	16 560,32	414,57	15 642,79	-	38 542,85
Déficit de l'année en cours				12 457,25	52 705,92
RESULTAT	17 348,61	28 267,39	1 705,82	12 457,25	52 705,92

BILANS 2016 - 2020 SAAD INVESTISSEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
13 Amortissement subventions reçues	687,58	687,59	389,38	2 777,22	5 916,72
20 Immobilisations incorporelles		13 124,00		566,38	
21 Immobilisations corporelles	79,99	2 549,99	7 629,16	4 059,12	18 998,89
TOTAL DEPENSES	767,57	16 361,58	8 018,54	7 401,72	24 915,61

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent année antérieure	562,54	468,30	-	1 132,99	17 107,12
10 Apports dotations réserve			13,12	1 736,20	1 251,49
131 Subventions reçues		6 087,00	11 300,00	13 000,00	5 000,00
28 Dotations aux amortissements	673,33	548,45	7 096,24	8 639,65	3 123,28
TOTAL RECETTES	673,33	6 635,45	18 409,36	23 375,85	9 374,77

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

RESULTAT

468,30 - 9 257,83

1 132,99

15 974,13

17 107,12

1 566,28

1 132,99

15 540,84

BILANS 2016 - 2020 SSIAD FONCTIONNEMENT

DEPENSES	2016	2017	2018	2019	2020
Groupe I Charges afférentes à l'exploitation courante	135 825,16	149 410,88	137 771,48	135 945,03	111 641,21
dont 6112 Prestations médico-social	108 851,58	114 391,64	106 676,90	109 036,80	76 475,69
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	399 248,68	411 825,46	355 948,37	362 219,56	419 148,02
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	19 935,93	7 957,75	15 257,06	8 347,55	15 060,71
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	554 809,77	569 194,09	508 976,91	506 512,14	545 847,94

RECETTES	2016	2017	2018	2019	2020
Excédent années n-2	54 612,75	43 007,12		17 627,42	58 357,71
Groupe I Produits de la tarification	523 285,00	507 192,72	511 904,37	569 857,11	473 833,48
Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	18 738,29	36 621,67	46 164,39	17 822,80	17 903,76
Groupe III Produits financiers non encaissables			9 265,86	14 676,25	47 306,63
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	542 023,29	543 814,39	567 334,62	602 356,16	539 043,87

Excédent de l'année en cours

Déficit de l'année en cours

RESULTAT

Excédent de l'année en cours	12 786,48	25 379,70	58 357,71	95 844,02	6 804,07
Déficit de l'année en cours	41 826,27	17 627,42	58 357,71	113 471,44	51 553,64

